

SLOW

DATE DE CONVOCATION : 14 avril 2026
DATE D’AFFICHAGE : 14 avril 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 21
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 AVRIL 2026 à 19h00

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : Monsieur Eric BLIN, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : M. MARIE Freddy, Mme TEMPERVILLE Christine, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, M. LEHMANN Wolfgang, Mme LISE Juliette, M. VANGROOTENBRUELE Alvin, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DESCHODT Daniel, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : Mme GUILBERT Valérie (procuration à M. BLIN Eric), Mme LEBLANC Vanessa (procuration à M. DEU Yannick).

N° 2026/013 INSTAURATION DES INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Afin de pouvoir continuer à améliorer le cadre de vie des habitants, il convient de désigner un Conseiller municipal délégué aux travaux et aux jardins partagés.

En lien avec le responsable des services techniques, le conseiller délégué aux travaux coordonne les projets de travaux tant sur les besoins d’entretien de la voirie et de l’espace public que des bâtiments communaux et suit le dossier des jardins partagés.

Monsieur le Maire souhaite nommer à ce poste Monsieur Matthieu BERTHELEMY. Sa nomination prendra effet à compter du 1^{er} mai 2026 et fera l’objet d’un arrêté du Maire.

Le conseil municipal est quant à lui sollicité pour instaurer son indemnité de fonction.

Il est rappelé que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L2122-18 et L 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites de l’enveloppe globale.

Compte tenu de la délégation confiée (travaux, jardins partagés), Monsieur le Maire propose l’instauration d’une indemnité de 14% de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil,
Après délibération,
Et vote,

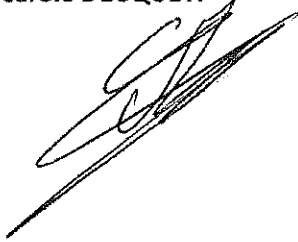
- 23 votants : 22 POUR – 1 ABSTENTION

- Décide d'instaurer une indemnité de 14% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique au conseiller municipal délégué.
- Dit que cette indemnité de fonction sera versée à M. Matthieu BERTHELEMY, conseiller municipal délégué aux travaux et aux jardins partagés à compter du 1^{ER} mai 2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



Eric BLIN.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215906470-20260427-2026_013-DE

SLOW